

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Vie institutionnelle/Objet : subvention de fonctionnement de l'office de tourisme communautaire

Séance du 13/03/2025

2^{ème} convocation

Délibération n°15

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 15

Absents : 25

Votants : 15

- dont « pour » : 15

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, suite à l'absence de quorum constaté le samedi 08 mars 2025, convoqué le jour même, s'est réuni sur 2^{ème} convocation le jeudi 13 mars 2025 à 07 heures 30 minutes au Pôle d'Excellence Rurale à Coconi, sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA.

Présents :

IBRAHIMA Said Maanrifa, MADI OUSSENI Mohamadi, AHMED COMBO Papa, ALLAOUI Mohamed, CHANRANI Daoudou, RAMA Ahmed, MDALLAH Anlamati, ATTIBOU Zaïnati, MIKIDADI Madihali, MOHAMED Zaïnaba, RIDHOI Zaïnabou, FARADJI Saindou, BOINA Rifay Raim, CHANFI Bibi, YSSOUMAIL AHAMADI.

Absents :

ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Mohamed, BOINA M'ZE Salim, ABDALLAH Oidhuati, BACAR Inchatu SOILIH, AMBDI Youssouf, YSSOUFI Chaïdati, BOURA Zaounaki Fatima, ISSOUFI Ramadani, ABDOURAHAMANE Céline, BOINAIDI Habachia, MADI Fatima, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SIAKA Ahamada, MROIVILI MOILIM Amina, SAID Mariame, ANDJILANI Housseni, ABDOU COLO Nassuhati, MOHAMED M'ROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mohamed Moindjie, BOURA MCOLO Vita.

Secrétaire de séance : MOHAMED Zainaba

L'office de tourisme communautaire a prévu un plan triennal qui vise à structurer et à pérenniser ses actions en milieu rural, en renforçant les ressources humaines et en promouvant le territoire de manière cohérente. La montée en puissance des actions de communication, la participation aux salons, et l'organisation d'événements permettront de diversifier et d'attirer une clientèle locale et régionale. Les actions sont conçues pour être évolutives et répondre aux défis du tourisme rural tout en valorisant les acteurs locaux.

Vu la synthèse du plan triennal des actions de l'office de tourisme de la 3CO ci-joint,

Considérant la nécessité de renforcer les moyens dudit office afin de lui permettre de réussir d'une part les objectifs du plan et d'autre part la mise en œuvre de la politique de la 3CO en matière de développement touristique et de promotion et valorisation du territoire ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide

- De faire passer la subvention de fonctionnement annuelle attribuée à l'office de tourisme de la 3CO de 200 000€ à 350 000€.
- Qu'au terme de la 3^{ème} année, ce montant pourra faire l'objet d'une révision si les besoins de l'office le justifient.
- D'autoriser le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 13/03/2025,

**Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre**

Le président de la 3CO



Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA

Date : 18/03/2025

Qualité : Président

M. IBRAHIMA Saïd Maanrifa

**Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**